



F.F.C.E.B.

Jambes, le 21 janvier 2019

Lettre N°1/2019

Madame, Monsieur, Maître,

Veillez trouver ci-dessous :

1. Un relevé des modifications importantes apportées aux règlements FIE suite au Congrès de décembre 2018 ainsi que certains éclaircissements concernant des points d'arbitrage sujet à débat.
Les règlements à jour sont disponibles sur le site de la Fédération Internationale (www.fie.org).
2. Un rappel concernant les normes matériels d'application aux Championnats de Belgique 2019

1. Relevé des modifications apportées aux règlements FIE

Sauf mention contraire, ces modifications sont d'application en Belgique au 1er janvier 2019.

- **Placement des tireurs suite à l'appel de l'arbitre (t.22.2)**

2. « L'équipe qui a le plus grand nombre de tireurs droitiers doit être placée à la droite de l'arbitre. Si les deux équipes ont le même nombre de tireurs droitiers et gauchers, l'équipe appelée en premier est placée à la droite de l'arbitre. »

- **Touche portée en dehors de la piste (t.33.4)**

4. « Quand un des deux tireurs sort de la piste avec deux pieds, seul peut être compté dans ces conditions **et à l'épée seulement** le coup porté par le tireur qui est resté sur la piste avec au moins un pied, même s'il y a coup double. **Pour le fleuret et le sabre il faut appliquer la convention.** »

En d'autre termes, pour les armes à convention, si le tireur sortant de la piste possède la priorité, sa touche ne sera pas comptabilisée (t.78, t.98) mais celle de son adversaire non plus car il n'avait pas la priorité.

- **Redémarrage d'un match t.37.3**

3. Un match ou un relais ne peuvent être redémarrés après la fin de ce match ou de ce relais, conformément à l'article t.122, même si une erreur formelle a été commise

En d'autres termes, une fois que le temps est écoulé (fin du match/relais) et même si une erreur a été commise pour l'arrêt du chronomètre, le match/relais est terminé.

- **Epreuve par équipe t.41.1**

Les relais s'effectuent à chaque étape de cinq touches (5, 10, 15, 20, etc.); à titre exceptionnel, un relais peut se terminer sur un score supérieur à 5, 10, 15, etc., si un tireur marque une dernière touche valable pour son relais et, dans le même temps, une touche de pénalisation supplémentaire lui est accordée: dans ce cas, les deux touches seront comptabilisées; le temps maximum pour chaque relais est de 3 minutes.

- **Touches portées en dehors de l'adversaire au fleuret (t.55.2)**

Au fleuret, les touches portées en dehors de l'adversaire ou de son matériel n'arrêtent pas la phrase d'armes et n'annulent pas les touches subséquentes.

- **Règle de non-combativité (t.124) PAS D'APPLICATION POUR LA SAISON 2018-2019**

Nous vous renvoyons, pour information, au règlement technique FIE 2018 en page 41 et 42

- **Déshabillage sur la piste (t.126)**

Suppression de la sanction relative au déshabillage d'un tireur sur la piste

2. Rappel des normes d'habillement pour les Championnats de Belgique 2019

Les normes de matériel tels que reprises au titre troisième du règlement des Championnats de Belgique :

EQUIPEMENT	PUPILLE U12	MINIME U14	CADET U17	JUNIOR U20	SENIOR
Masque CE	X	X	0	0	0
Masque F.I.E. 1600 N	+	+	X	X	X
Veste CE 350 N	X	X	X	X	X
Veste F.I.E. 800 N	+	+	+	+	+
Pantalon CE 350 N	X	X	X	X	X
Pantalon F.I.E. 800 N	+	+	+	+	+
Sous veste CE 350 N	X	X	0	0	0
Sous veste F.I.E. 800 N	+	+	X	X	X
Short de protection F.I.E. 800N	+	+	+	+	+
Lame fleuret	2	4 ou 5 normale ou F.I.E.	F.I.E.	F.I.E.	F.I.E.
Lame épée	2	4 ou 5 normale ou F.I.E.	5 normale ou F.I.E.	5 normale ou F.I.E.	5 normale ou F.I.E.
Lame Sabre	2	4 ou 5 ou 5 S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+	5 normale ou S2000+
Coquilles de protection de poitrine ou bustier dames	X	X	X	X	X
Coquille de protection hommes	+	+	+	+	+

X : obligatoire

+ : niveau de protection supérieur mais non obligatoire 0

: non-conforme

M2. Caractéristiques générales des armes pour les pupilles

Armes	Fleuret	Épée	Sabre
Longueur de la lame (n°2)	82 cm	82 cm	82 cm
Longueur totale de l'arme	105 cm	105 cm	100 cm
Diamètre de la coquille	Max. 10cm	Max. 13,5cm	Max 14x15cm

Précisions concernant certains points du règlement matériel

- Protège poitrine au fleuret (M.25.4.c)
Depuis la saison 2015-2016, les protège-poitrine (au fleuret, obligatoire pour les femmes, facultatif pour les hommes) doivent être recouverte, sur leur partie externe, d'un tissu mou (en éthylène-acetate de vinyle). **PAS D'APPLICATION POUR LA SAISON 2018-2019**
- Gant (m25.7)
« A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste »
Un trou pratiqué dans la main du gant, pour laisser passer le fil de corps est autorisé.
Le gant doit évidemment être en bon état.

Spécificité sabre (m.33) : le gant 800N n'est pas obligatoire

- Masque
A partir de la catégorie U17, le port du masque FIE est obligatoire (voir tableau M1)
Tous les masques doivent présenter un double système de sécurité en bon état afin de garantir la sécurité des escrimeurs lors des assauts (languette métallique + velcro/une attache élastique + une attache magnétique).
LES NOUVEAUX SYSTEMES DE FIXATION AVEC DOUBLE VELCRO NE SONT PAS OBLIGATOIRES

• Tenue et attitude de l'arbitre

Il nous paraît également important de rappeler que les arbitres se doivent d'être présents au premier appel de l'arme dans laquelle ils sont engagés pour la compétition.

Afin de pouvoir organiser celle-ci convenablement, et dans l'intérêt de tous les participants, l'organisateur attend des arbitres qu'ils respectent cette obligation.

Les Championnats de Belgique sont des compétitions de prestige pour tous.

A ce titre, nous vous demandons de bien vouloir être attentifs à votre tenue de telle sorte qu'elle soit soignée et représentative de votre statut d'officiel.

Que ce soit pour les Championnats de Belgique ou les autres compétitions nationales, les tenues décontractées, training portant ou non le nom du Cercle, baskets, casquette, t-shirt...ne sont pas acceptables.

La direction technique de la FFCEB